



### **La rencontre organisée par l'Ong Dynamique citoyenne portait sur une réflexion pour la révision du code électoral.**

Mardi 31 octobre 2017, le sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé 1er, Thierry Nama Cosmas a signé une décision portant interdiction de la tenue d'un atelier que l'Ong Dynamique citoyenne voulait organiser à l'hôtel grand moulin, au quartier Elig-Essono. La rencontre portait sur la sensibilisation du public pour une révision du code électoral. Selon le sous-préfet de Yaoundé 1er, cette rencontre a été interdite pour défaut de déclaration préalable? Apprend-on du quotidien le jour

Les organisateurs de la manifestation ont été notifiés de la mesure d'interdiction aux environs de 8h30 le même jour. Malgré cette interdiction par l'autorité administrative, les organisateurs ont changé de lieu de la rencontre. Ils sont allés tenir cet atelier au siège de la coordination régionale du Centre de Dynamique citoyenne situé au quartier Essomba dans l'arrondissement de Yaoundé 4ème. Quelques partis politiques à l'instar du Sdf, le Mrc, l'Upc, le Cpp ont pris part à cette réflexion.

C'est depuis 2015 que la majorité des activités organisées par Dynamique citoyenne, un réseau de suivi indépendant des politiques publiques et des stratégies de coopération, font l'objet d'interdiction des autorités administratives. Certains responsables à l'instar de Jean

Marc Bikoko, le point focal national de cette Ong sont jugés au tribunal de première instance de Yaoundé, Centre administratif pour trouble à l'ordre public. La rencontre prévue mardi à l'hôtel Grand moulin avait pour objectif de recueillir les idées des partis politiques sur la nécessité d'une réforme du code électoral.

L'Ong Dynamique citoyenne a lancé depuis quelques mois un projet national de plaidoyer en faveur de la révision du système électoral. Le constat fait par Dynamique citoyenne fait état de ce que le code électoral actuel ne permet pas d'avoir une élection crédible parce qu'il est à l'avantage d'un seul parti politique, nous renseigne le journal.